



Compte rendu de l'exercice 2024 des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public

Deuxième cercle

Modifié le	9 septembre 2025
Statut	Approuvé (séance du 17 septembre 2025 du Conseil-exécutif)
Classification	non classifié

Inhalt

1.	Développements globaux dans les blocs « Formation », « Santé », « Culture » et « Transports publics »	3
2.	Compte rendu des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public du deuxième cercle	7
	Aare Seeland mobil AG (ASM)	7
	Berner Oberland Bahn (BOB)	10
	Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)	13
	Chemin de fer du Jura (CJ)	16
	Flughafen Bern AG	19
	Haute École ARC Neuchâtel, Berne, Jura (HE-Arc)	22
	Haute École Pédagogique BEJUNE	24
	Immobilien-gesellschaft Wankdorf AG (IWAG)	27
	Made in Bern SA (auparavant : BE! Tourismus SA)	30
	Messepark Bern AG	33
	MOB – Compagnie de chemin de fer Montreux Oberland bernois SA	36
	Regionalverkehr Bern-Solothurn AG (RBS)	39
	Réseau de l'Arc SA (RdA SA)	42
	Schulverlag plus AG	46
	SA Salines Suisses	50
	SA Selfin Invest	54
	Spital Netz Bern Immobilien AG (SNBI AG)	57
	Fondation Ballenberg	59
	Fondation du Musée d'Histoire de Berne	62
	Fondation Bühnen Bern	65
	Fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne	68
	STI Holding AG	71
	Swisslos	74
	Zentrum Paul Klee – Maurice E. and Martha Müller Foundation	77

1. Développements globaux dans les blocs « Formation », « Santé », « Culture » et « Transports publics »

Les développements intervenus en 2024 dans les blocs « Formation », « Santé », « Culture » et « Transports publics » sont décrits ci-après. Il s'agit là de développements qui concernent dans la même mesure les organisations chargées de tâches publiques et les participations relevant de l'intérêt public relevant de chaque bloc.

Intitulé du bloc	Développements globaux
Formation Haute école spécialisée bernoise, Haute École Pédagogique, Université de Berne, Haute École ARC Neuchâtel, Berne, Jura (HE-Arc), Haute École Pédagogique BEJUNE	Les évolutions sur lesquelles les hautes écoles n'ont aucune influence directe, dont la croissance de la masse salariale résultant des mesures salariales prises par le canton, ont entraîné une hausse des coûts, qui s'est accentuée depuis 2023. Cette situation s'est traduite, en raison de résultats annuels négatifs, par un rapide effritement des réserves en capitaux propres de l'Université et de la BFH, alors que la PHBern, déjà sans réserves, a dû contracter des prêts périodiques en 2024 pour assurer ses liquidités. Cette hausse des coûts a été accentuée par des effectifs étudiants élevés, par des difficultés en matière d'infrastructure et par d'autres facteurs externes. Une partie de cette hausse des coûts devrait être absorbée à moyen terme par l'évolution des revenus des hautes écoles (accords intercantonaux sur les hautes écoles, subventions de base de la Confédération, adaptations au renchérissement lors de l'octroi de fonds de tiers pour la recherche), mais cette évolution n'est pas parallèle à la progression des traitements fixée par le canton. La valeur limite relative au degré de couverture des coûts selon la stratégie de surveillance n'a donc pas pu être respectée pour les hautes écoles germanophones. En tant que canton responsable ou co-responsable, le canton de Berne doit dès lors adapter le financement de base et les mandats de prestations de ses hautes écoles. De premières mesures ont déjà été mises en œuvre dans le cadre du budget 2025, d'autres sont prévues dans la perspective du budget 2026 / plan intégré mission-financement 2027-2029 ainsi que dans le cadre du renouvellement des mandats de prestations de l'Université et de la PHBern (en vigueur à partir de 2026). Dans tous les cas, les hautes écoles devront maintenir leur gestion rigoureuse des coûts et rendre des comptes lors des processus de controlling.
Santé Réseau de l'Arc SA (RdA SA), Spital Netz Bern Immobilien AG (SNBI AG)	Les hôpitaux bernois ont de nouveau connu en 2024 une année difficile, durant laquelle ils ont été confrontés à des défis divers : pénurie persistante de personnel qualifié, tarifs ne couvrant que partiellement les coûts, charges de personnel continuant de croître, poursuite du transfert vers l'ambulatoire ou encore transformation numérique. La plupart des hôpitaux n'atteignent pas une rentabilité suffisante, quand bien même les chiffres de l'exercice sous rapport sont légèrement meilleurs que ceux de l'année précédente. Une bonne planification des liquidités reste primordiale.

En janvier 2024, un prêt d'un montant de CHF 4 millions a été accordé au centre hospitalier régional (CHR) Spital Region Oberrargau AG pour lui garantir suffisamment de liquidités. Dans ce contexte, voyant celles des SPU se détériorer, le Grand Conseil a approuvé le 11 juin 2024, à cette même fin, un crédit-cadre de CHF 100 millions permettant d'allouer des prêts avec intérêts et des cautionnements aux hôpitaux répertoriés du canton de Berne. Sur cette base¹, les SPU ont ainsi été le premier d'entre eux à se voir octroyer un prêt de CHF 52 millions en octobre 2024, assurant la pérennité du groupe, partant la couverture en soins psychiatriques, et habilitant dans le même temps la nouvelle direction à introduire les changements nécessaires, qui se sont traduits par les premières améliorations concrètes tant au niveau des ressources humaines qu'au plan financier, organisationnel et stratégique.

Pour faire bénéficier les hôpitaux répertoriés d'un meilleur cadre financier, le Conseil-exécutif a décidé le 26 février 2025 d'augmenter l'indemnisation de la formation postgrade en médecine et celle des prestations ambulatoires des cliniques pédiatriques rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

Par ailleurs, des tarifs plus élevés ont pu être négociés dans les secteurs tant ambulatoire qu'hospitalier pour 2024 et 2025.

Le remplacement de la structure tarifaire TARMED, devenue obsolète, par le nouveau tarif médical ambulatoire TARDOC et les forfaits ambulatoires devrait permettre de combler certaines lacunes de financement dans les soins ambulatoires en milieu hospitalier. Cependant, étant donné que ces tarifs ne seront introduits qu'en 2026 et qu'ils devront ensuite rester inchangés durant la phase de neutralité des coûts, les progrès attendus se feront seulement sentir à moyen terme. En outre, des problèmes de liquidités au sein des hôpitaux répertoriés sont à craindre si la facturation des prestations, et donc leur rémunération, prenait du retard.

Afin d'être en mesure de relever les défis à venir, il reste nécessaire d'instaurer de multiples processus de transformation et de renforcer la coopération. Ainsi, la mise en œuvre du modèle régional 4+ se poursuit et les différents fournisseurs de soins d'une même région doivent continuer à intensifier leur collaboration et leur coordination. D'autres adaptations structurelles pourraient découler de cette évolution et de la pression financière. Parallèlement, des efforts sont déployés pour créer les conditions techniques requises pour simplifier la coopération entre les prestataires de soins (plateforme numérique de santé).

¹ AGC 229/2024 « Assurer les liquidités des hôpitaux répertoriés »

S'agissant de la fusion des services psychiatriques régionaux, les travaux de mise en œuvre se poursuivent, pour une concrétisation au 1^{er} janvier 2026 ou au plus tard d'ici 2027. Le rapport final sur l'étude de faisabilité portant sur le développement des infrastructures et la demande de fusion définitive ayant été déposés, l'affaire est en cours d'examen par la DSSI (décision concernant la fusion et crédit pour le financement des coûts induits).

Dans le but de combler les lacunes de la couverture en soins psychiatriques dans la région de Bienne-Seeland et du Jura bernois, le Centre hospitalier Bienne SA et le Réseau de l'Arc vont devoir en 2025 concrétiser la vision de l'avenir des soins dans ce domaine et définir la répartition des rôles à cet effet en impliquant les services psychiatriques régionaux suffisamment tôt dans la démarche.

Culture Musée d'Histoire de Berne, Bühnen Bern, Musée des Beaux-Arts de Berne, Fondation Ballenberg, Zentrum Paul Klee - Maurice E. and Martha Müller Foundation	Trois institutions culturelles (fondation du Musée d'Histoire de Berne, fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne, fondation Ballenberg) ont d'importants projets de construction ou d'investissement en planification. En outre, des travaux de remise en état sont prévus ou déjà en cours à la fondation Bühnen Bern et au Zentrum Paul Klee. Le nombre de visiteuses et de visiteurs est très satisfaisant et dépasse les objectifs fixés dans les contrats de prestations pour toutes les institutions culturelles (à l'exception du Musée en plein air de Ballenberg).
Transports publics BLS SA (y compris BLS Netz AG), Aare Seeland Mobil SA, Berner Oberland Bahn (BOB), Chemin de fer du Jura (CJ), MOB – Compagnie de chemin de fer Montreux Oberland bernois SA, Regionalverkehr Bern-Solothurn AG (RBS), STI Beteiligungen AG	Révision de la loi sur le transport de voyageurs: En décembre 2023, le Parlement a achevé la révision de la loi sur le transport de voyageurs. À la suite de cela, plusieurs ordonnances ont été modifiées et mises en vigueur. Conventions d'objectifs Conformément aux prescriptions des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques, les travaux visant la conclusion des conventions d'objectifs entre les commanditaires des TP et les entreprises de transport sont en préparation. Les conventions d'objectifs seront contraignantes pour les années 2027-2030. Arrêté sur l'offre et crédit-cadre d'investissement pour les années 2027-2030: Les schémas d'offre régionaux ont été élaborés et soumis au canton début 2025. Ils constituent la base des deux arrêtés, qui seront approuvés fin 2025 par le Conseil-exécutif à l'attention du Grand Conseil. Les arrêtés servent de base pour la commande de l'offre de transports publics en trafic régional et local et pour l'octroi de subventions d'investissement à des projets de transports publics. Guidance: À l'issue des affaires de subventions dans les transports publics, l'OFT a édicté plusieurs directives (« guidance ») visant à clarifier la procédure de commande. Les entreprises de transport sont

maintenant appelées à garantir la mise en œuvre correcte de ces directives.

Aménagement de l'infrastructure ferroviaire:

Dans l'optique d'une planification évolutive, le système ferroviaire suisse est aménagé progressivement. La responsabilité de cette tâche incombe à la Confédération. En raison de l'augmentation des coûts des projets approuvés, des estimations de coûts élevées pour d'autres projets nécessaires à la mise en œuvre de l'étape d'aménagement 2035, mais aussi des hautes attentes placées en des projets d'aménagement supplémentaires, le DETEC a chargé l'EPFZ de contrôler les projets étant encore à un stade préliminaire et d'établir une priorisation. Les résultats seront disponibles à l'automne 2025. Les grands projets prévus dans le canton de Berne (aménagement du nœud ferroviaire de Berne et extension des capacités du tunnel de base du Lötschberg) ne sont pas concernés par l'examen.

Programme d'allégement budgétaire 27 de la Confédération:

le programme d'allégement budgétaire 27 prévoit des coupes au niveau du transport régional de voyageurs, de l'apport de la Confédération au fonds d'infrastructure ferroviaire et des contributions à la décarbonation des transports en bus. Ces coupes impacteront l'offre et le développement des transports publics en Suisse.

Les organisations chargées de tâches publiques et les participations relevant de l'intérêt public des premier et deuxième cercles conformément à l'annexe 1 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques qui sont mentionnées ci-après n'ont été affectées à aucun des blocs susmentionnés : Bedag informatique SA, Banque cantonale bernoise BCBE SA, Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), Caisse de pension bernoise (CPB), BKW SA, Assurance immobilière Berne (AIB), Banque nationale suisse, Made in Bern AG, Fondation bernoise de crédit agricole, Flughafen Bern AG, Immobiliengesellschaft Wankdorf AG (IWAG), Messepark Bern AG, SA Salines Suisses, SA Selfin Invest, Swisslos, Editions scolaires plus SA

2. Compte rendu des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public du deuxième cercle

Entreprise / Institution **Aare Seeland mobil AG (ASM)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement d'ASM: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
-------------------------------	---

Forme juridique	Société anonyme de droit privé
-----------------	--------------------------------

Membres de l'organe de direction stratégique	Rolf Riechsteiner (président du conseil d'administration) Martin Bütikofer (vice-président du conseil d'administration) Matthias Daniel Gygax Peter Haudenschild Reto Müller Andrea Ursula Riedel Barbara Schwickert Rick Straub
--	---

Représentantes et représentants du canton dans l'organe de direction stratégique	Rick Straub
--	-------------

Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Fredy Miller
--	--------------

Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général
--------------------------------	--

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue: 241,2 (année précédente: 239,9)
---	---

Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 3,9 millions (valeur nominale), 37,94 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 45,44 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 14,01 millions – Prêts: - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 65,18 millions – remboursables: CHF 0,92 million – remboursables à certaines conditions: CHF 64,26 millions
-----------------------------------	---

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport	
	Produits d'exploitation (mio. CHF)	65,08	66,47	
	Charges d'exploitation (mio. CHF)	62,66	64,33	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	2,42	2,14	
	Bénéfice annuel (mio. CHF)	1,53	1,35	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	2	6	8
	Direction	0	8	8
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)		Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		59	57
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration		16	16
	Moyenne par membre du conseil d'administration (hors président-e)		6	6
	Total des rémunérations versées à la direction		1 846	1 901
	Rémunération du/de la président-e de la direction		365	373
	Moyenne par membre de la direction		212	218
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Pas de variation importante par rapport à l'année précédente.			
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	asm respecte les Lignes directrices en matière de rémunération des organes de direction opérationnels et stratégiques conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance.			

Autres organes im- portants impliqués	– Confédération suisse: 36,23 % du capital-actions – Communes: 14,59 % du capital-actions – Canton de Soleure: 3,36 % du capital-actions – Personnes privées: 2,81 % du capital-actions – Actions propres: 5,10 % du capital-actions
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022)
Analyse de l'égalité sala- riale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2023. ASM déclare respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution **Berner Oberland Bahn (BOB)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Desserte en transports publics d'importantes destinations touristiques internationales – Renforcement du BOB: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	David-André Beeler, président Peter Balmer, vice-président Susanne Oertli, personne de confiance Confédération Andrea Schmid-Hess Martin Schmied Bettina Zinnert Cornelia Hofstetter
Représentantes et représentants du canton dans l'organe de direction stratégique	Cornelia Hofstetter
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Urs Kessler
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue: 142 (année précédente: 142)
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 4,2 millions (valeur nominale), 34,34 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 13,88 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 2,0 millions – Prêts: - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): - CHF 44,94 millions – remboursables: CHF 0,00 million – remboursables à certaines conditions: CHF 44,94 millions

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport	
	Produits d'exploitation (mio. CHF)	52,0	52,68	
	Charges d'exploitation (mio. CHF)	34,92	38,65	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	3,51	0,46	
	Bénéfice annuel (mio. CHF)	2,63	-0,69	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	4	3	7
	Direction	0	6	6
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)		Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		177	200
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration		47,8	46,2
	Moyenne par membre du conseil d'administration (hors président-e)		25,3	30,8
	Total des rémunérations versées à la direction (6 membres)		402,9	410,5
	Rémunération du/de la président-e de la direction		105,7	105,3
	Moyenne par membre de la direction		67,2	68,4
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	La hausse de la rémunération des membres du conseil d'administration résulte principalement des dépenses supplémentaires liées au recrutement du nouveau président de la direction.			
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Le BOB respecte les Lignes directrices en matière de rémunération des organes de direction opérationnels et stratégiques conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance.			
Autres organes importants impliqués	– Confédération suisse: 35,65 % du capital-actions – Rolly Fly SA Holding, Coire: 13,05 % du capital-actions – Jungfraubahn Holding AG, Interlaken: 8,13 % du capital-actions			

	– Campden Development SA, British Virgin Islands: 3,03 % du capital-actions
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Le BOB respecte les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution

Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)

Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	Sur mandat du canton, la CAB est responsable de la mise en œuvre des mesures d'améliorations structurelles (octroi de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations). Cette délégation de tâches se base sur l'article 45, alinéa 2 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) et sur l'article 19 de l'ordonnance du 5 novembre 1997 sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OASA ; RSB 910.113). Les détails de la délégation de tâches sont réglés dans une convention de prestations (CP) entre l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) et la CAB. Ces subventions aux investissements permettent de soutenir le développement et le maintien de structures compétitives dans le domaine de l'agriculture. En outre, en vertu de l'article 46 de l'ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts (OCFo ; RSB 921.111), la CAB exécute les crédits forestiers sur mandat de l'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN).
Forme juridique	Fondation conformément aux articles 80 ss CC
Membres de l'organe de direction stratégique	Ulrich Stoller (président) Etienne Klopfenstein Susanne Remund Stefan Schumacher Christoph Fankhauser Michael Gysi Kurt Stauffer
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Michael Gysi
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Hans Oesch
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'agriculture et de la nature
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 2,8 (année précédente : 2,8)
Ampleur de l'engagement financier	Conformément à l'article 86 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1), les cantons couvrent les pertes consécutives à l'octroi de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations accordés par la Confédération. La responsabilité subsidiaire du canton de Berne pour les risques de défaillance vis-à-vis de la Confédération s'élevait fin 2024 à environ 450 millions de francs. Les moyens cantonaux versés au fonds d'aides aux exploitations s'élevaient fin 2024 à environ 12,78 millions de francs. Pendant l'année sous revue, le canton de Berne a indemnisé les frais administratifs de la CAB conformément à la convention de prestations

à hauteur de CHF 472 081. Des données complémentaires sont disponibles dans le rapport de gestion 2024 de la CAB².

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	à hauteur de CHF 472 081. Des données complémentaires sont disponibles dans le rapport de gestion 2024 de la CAB ² .		
	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Moyens fédéraux (y c. forestiers) (mio CHF)	441,99	450,37
	Nouveaux crédits approuvés	317	351
	Montant total des crédits approuvés (mio CHF)	86,57	94,33
	Montant moyen des crédits	273 100	268 800
	Crédits payés (mio CHF)	60,0	65,4
	Remboursements (mio CHF)	47,9	48,7
	État du fonds de couverture des défaillances	1 351 335	1 358 510
	Défaillances de crédit	0	0
	Interruptions de remboursements octroyées	35	30
	Prolongations du délai de paiement	19	32
	<i>dont prolongations du délai de paiement</i>	5	15
	<i>dont reports de la 1^{re} tranche d'amortissement</i>	14	17
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes
	Conseil de fondation	1	6
	Direction	-	2
			Total
			7
			2

² Consultable en allemand sous : <https://www.weu.be/ch/de/start/themen/landwirtschaft/hochbau-kredite/bernische-stiftung-fuer-agrarkredite.html>

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (avec cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil de fondation	25,4	23,1
	Rémunération du/de la président·e du conseil de fondation	10,4	8,8
	Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président·e)	2,5	2,4
	Total des rémunérations versées à la direction	253,9	302,8
	Rémunération du/de la président·e de la direction	176,2	201,1
	Rémunération moyenne par membre de la direction	126,9	151,4
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Les rémunérations des organes de direction stratégique et opérationnelle ont légèrement augmenté. Les frais supplémentaires proviennent de l'augmentation du taux d'occupation de 10 % au sein de la direction due à la demande élevée d'aides financières ainsi que des mesures salariales (compensation du renchérissement, augmentations de salaire, primes de performance), qui se basent sur les mesures du canton de Berne et sont conformes à la convention de prestations.		
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques	D'après les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique dans le cadre de l'entretien de controlling du 18 novembre 2024, les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle indiqués au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques du 29 novembre 2023 sont respectés.		
Autres catégories d'actionnaires importantes	Aucune		
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 28 mars 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 28 mars 2022)		
Analyse de l'égalité salariale	Ne s'applique pas car la CAB ne compte que quatre collaboratrices et collaborateurs.		

Entreprise / Institution **Chemin de fer du Jura (CJ)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement du CJ: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Géraldine Beuchat-Willemin (présidente) Pierre André Meyrat (vice-président) Jean Christophe Schwaab Nathalie Guex Jean-Daniel Jeanneret Charles Juillard François Gatabin
Représentantes et représentants du canton dans l'organe de direction stratégique	Nathalie Guex
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Jean-Frédéric Python
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue: 180,6 (année précédente: 181,5)		
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 1,6 million, 14,5 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 16,54 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 2,72 millions – Prêts: - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 10,10 millions – remboursables: CHF 0,00 million – remboursables à certaines conditions: CHF 10,10 millions		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Produits d'exploitation (mio. CHF)	41,65	44,35

	Charges d'exploita- tion (mio. CHF)	40,99	45,11	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (CHF)	206 857	-1 665 499	
	Bénéfice sur l'année (CHF)	206 857	-671 777	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et straté- gique		Nombre de fem- mes	Nombre d'hom- mes	Total
	Conseil d'administ- ration	2	5	7
	Direction	2	5	8
Présentation des rémuné- rations des organes de di- rection opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales in- cluses)		Rémunérati- ons année précédente	Rémunérati- ons année sous revue
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		69	133
	Rémunération du/de la président-e du con- seil d'administration		20	37
	Moyenne par membre du conseil d'adminis- tration (hors président-e)		8,3	13,7
	Total des rémunérations versées à la direc- tion		1 840	1 584
	Rémunération du/de la président-e de la di- rection		263	268
	Moyenne par membre de la direction		204	164
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	La direction opérationnelle est soumise à un nouveau règlement de rému- nération depuis le 1 ^{er} janvier 2024. Dans l'ensemble, les rémunérations res- tent dans la fourchette actuelle. La baisse du montant des rémunérations de la direction résulte de la suppression d'un poste de cadre au sein de la direction.			
	La hausse des montants liés à la conduite stratégique s'explique par l'en- trée en vigueur d'un nouveau règlement relatif aux rémunérations ainsi que par une augmentation par rapport à 2023 des dépenses liées aux séances nécessaires dans le cadre de la mise à jour de la stratégie des CJ.			
Respect des principes di- recteurs de la rémunéra- tion des organes de direc- tion stratégique et opéra- tionnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes di- rectrices	Les CJ respectent les Lignes directrices en matière de rémunération des or- ganes de direction opérationnels et stratégiques conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance.			

Autres organes im- portants impliqués	– Confédération suisse: 33,39 % du capital-actions – Canton du Jura: 36,71 % du capital-actions – Communes: 9,58 % du capital-actions – Personnes privées: 0,22 % du capital-actions – Canton de Neuchâtel: 0,07 % du capital-actions – Actions propres: 5,57 %
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022)
Analyse de l'égalité sala- riale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Les CJ déclarent respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution **Flughafen Bern AG**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	L'aéroport de Berne constitue une infrastructure au service de l'économie. Répondant aux besoins du trafic de ligne et charter, de l'aviation d'affaires, de l'aviation générale (dont les vols relevant de la base fédérale, les vols de sauvetage et les vols de formation), il joue un rôle majeur pour l'économie et la société dans le canton de Berne et au sein de la Région capitale suisse, également dans le domaine hors aviation.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Urs Ryf (président) Alexandre Schmidt Patrik Steiner Sebastian Friess Adrian Studer Marcel Zuckschwerdt Andrea Wucher Helene Niedhart
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Sebastian Friess
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Urs Ryf
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'économie

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 47,8 (année précédente : 48,0)		
Ampleur de l'engagement financier	Capital-actions, total : CHF 14,3 millions (valeur nominale) Part du canton de Berne : CHF 300 000 (2,1 %)		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Total du bilan (mio CHF)	18,5	17,7
	Chiffre d'affaires (mio CHF)	7,0	7,0
	Résultat de l'entreprise (mio CHF)	0,1	0,057
	Produit de l'exploitation de l'aéroport (mio CHF)	6,6	6,7

	Nombre annuel de mouvements aériens commerciaux	8 771	8 164	
	Nombre annuel de mouvements aériens non commerciaux	40 935	38 607	
	Nombre de passagères et passagers par an dans le transport aérien commercial	52 844	50 844	
	Nombre de passagères et passagers par an dans le transport aérien non commercial	6 722	5 901	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	2	6	8
	Direction	0	3	3
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)		Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		63	67
	Rémunération du/de la président·e du CA		26	31
	Rémunération moyenne par membre du CA (sans le/la président·e du CA)		5	5
	Total des rémunérations versées aux membres de la direction		628	636
	Rémunération du/de la président·e de la direction		287	298
	Rémunération moyenne par membre de la direction		209	212
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Par rapport à l'année précédente, les parts de frais et de compensation fixe ont été adaptées, raison pour laquelle la rémunération a changé.			
Respect des principes directeurs de la rémunération	D'après les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique dans le cadre de l'entretien de controlling du 4 avril 2024, les principes di-			

tion des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques	recteurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle indiqués au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques du 29 novembre 2023 sont respectés.
Autres catégories d'actionnaires importantes	Entreprises (78 %), particuliers (13 %), communes/cantons (7,3 %), associations (1,7 %)
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 1 ^{er} février 2023) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 1 ^{er} février 2023).
Analyse de l'égalité salariale	Non applicable car le nombre de collaboratrices et collaborateurs est inférieur à 100.

Entreprise / Institution

Haute École ARC Neuchâtel, Berne, Jura (HE-Arc)

Informations générales (public)				
But de l'engagement du canton	– Offre de formations tertiaires pour les francophones du canton de Berne – Développement d'une dynamique de proximité entre les formations et le milieu économique et industriel régional			
Forme juridique	Convention intercantonale, établissement intercantonal de droit public			
Membres de l'organe de direction stratégique	Martial Courtet, conseiller d'État du canton du Jura (président) Crystel Graf, conseillère d'État du canton de Neuchâtel Christine Häslér, conseillère d'État du canton de Berne			
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Christine Häslér			
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Brigitte Bachelard, directrice générale			
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de l'enseignement supérieur			
Indicateurs (public)				
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 368 ³ (année précédente : 361)			
Ampleur de l'engagement financier	– Engagement BE : CHF 12,52 millions ⁴ (année précédente : CHF 12,53 mio.)			
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport	
	Nb d'étudiant-e-s en formation de base HES-SO	20 644 (713 étudiant-e-s bernois-e-s)	20 670 (704 étudiant-e-s bernois-e-s)	
	dont HE-Arc	1576 (315 étudiant-e-s bernois-e-s)	1620 (325 étudiant-e-s bernois-e-s)	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	
			Total	
	Comité stratégique	2	1	3
	Direction générale	4	3	7

³ Source : rapport de gestion 2024 de la HE-Arc.

⁴ Source : comptes annuels 2024 de la HE-Arc.

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
	Total des rémunérations versées au comité stratégique ⁵	0	0
	Rémunération du/de la président-e du comité stratégique	0	0
	Rémunération moyenne par membre (hors président-e)	0	0
	Total des rémunérations versées à la direction générale	1297	1275
	Rémunération du/de la directeur-trice général-e	202	206
	Rémunération moyenne par membre de la direction générale	185	182
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Baisse due à une vacance temporaire au sein de la direction.		
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	La Haute École Arc a son siège à Neuchâtel. C'est donc le barème de ce canton qui est appliqué pour la rémunération du personnel de la haute école, dont les principes sont similaires à ceux du canton de Berne. Dans le cadre de la révision des comptes de la HE-Arc, l'organe de révision n'a pas relevé de rémunération excessive. L'organe de direction stratégique se compose d'un membre du gouvernement de chacun des cantons responsables, qui ne perçoit aucune rémunération. On peut donc partir du principe que les modalités de rémunération des organes stratégiques et opérationnels à la HE-Arc correspondent aux principes directeurs fixés par le canton de Berne.		
Autres organes importants impliqués	Canton de Neuchâtel Canton du Jura		
Instruments de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire distincte du mandat de prestations en vertu du chiffre 9 des Lignes directrices, car tous les éléments que doit comprendre une telle stratégie selon le chiffre 9.5 des Lignes directrices sont contenus dans le concordat HE-Arc ainsi que dans le contrat de prestations conclu entre les trois cantons compétents et la HE-Arc. La stratégie de surveillance remaniée a été approuvée par la Direction compétente le 17 juin 2024.		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Selon les informations fournies par la HE-Arc, l'égalité salariale est respectée.		

⁵ Le comité stratégique se compose des conseillers d'État et ministres en charge de la formation des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel. Ils ne sont pas indemnisés pour leur participation au comité stratégique.

Entreprise / Institution **Haute École Pédagogique BEJUNE**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Offre de formation aux métiers de l'enseignement s'adressant aux étudiant-e-s francophones du canton de Berne, niveaux préscolaire et primaire, secondaire I et II, pédagogie spécialisée et formation continue.
Forme juridique	Concordat intercantonal, établissement intercantonal de droit public
Membres de l'organe de direction stratégique	Christine Häslér, conseillère d'État du canton de Berne (présidente) Martial Courtet, conseiller d'État du canton du Jura Crystel Graf, conseillère d'État du canton de Neuchâtel
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Christine Häslér
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Maxime Zuber, recteur
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de l'enseignement supérieur

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 126,7 (année précédente : 128,5)
Ampleur de l'engagement financier	– Contribution BE au fonctionnement de la HEP : CHF 5,25 millions (année précédente : CHF 5,7 mio.) – Engagement BE pour les formatrices et formateurs en établissement : CHF 0,46 millions (année précédente : CHF 0,45 mio.) – Enveloppe pour le mandat de prestations relatif à la formation continue des enseignantes et enseignants (part des coûts anticipés) : CHF 0,31 millions (année précédente : CHF 0,29 mio.) – Frais annexes pour le site de Bienne : CHF 0,31 millions (année précédente : CHF 0,31 mio.)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Nb d'étudiant-e-s formation de base	601	577
dont BE	143	142
Nb d'étudiant-e-s formation continue ⁶	214	170
dont BE	65	63

⁶ Formations sanctionnées par un certificat ou une attestation et PIRACEF (« Programme intercantonal Romand de formation des enseignants en Activités Créatrices et en Économie Familiale »).

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Comité stratégique	2	1	3
	Rectorat	2	1	3
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue	
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration ⁷	0	0	
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	0	0	
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)	0	0	
	Total des rémunérations versées à la direction (rectorat)	565	569	
	Rémunération du/de la président-e de la direction (rectorat)	202	207	
	Rémunération moyenne par membre de la direction	188	190	
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucun écart significatif			
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	La HEP-BEJUNE a son siège à Delémont. C'est donc le barème du canton du Jura qui est appliqué pour la rémunération du personnel de la haute école, dont les principes sont similaires à ceux du canton de Berne. Dans le cadre de la révision des comptes de la HEP-BEJUNE, l'organe de révision n'a pas relevé de rémunération excessive. L'organe de direction stratégique se compose d'un membre du gouvernement de chacun des cantons responsables, qui ne perçoit aucune rémunération. On peut donc partir du principe que les modalités de rémunération des organes stratégiques et opérationnels à la HEP-BEJUNE correspondent aux principes directeurs fixés par le canton de Berne.			
Autres organes importants impliqués	Canton de Neuchâtel Canton du Jura			
Instruments de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire distincte du mandat de prestations en vertu du chiffre 9 des Lignes directrices, car tous les éléments que doit comprendre une telle stratégie selon le chiffre 9.5 des Lignes directrices sont contenus dans le concordat HEP-BEJUNE ainsi que dans le contrat de prestations conclu entre les trois cantons compétents et la HEP-BEJUNE.			

⁷ La HEP-BEJUNE n'a ni conseil d'administration, ni conseil de fondation. Sa conduite stratégique est assurée par le comité stratégique, l'organe suprême de la haute école (art. 26 du concordat HEP-BEJUNE). Cet organe se compose de la cheffe ou du chef de département en charge du dossier HEP de chaque canton signataire (art. 25, al. 2 du concordat HEP-BEJUNE).

	La stratégie de surveillance remaniée a été approuvée par la Direction compétente le 17 juin 2024.
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2022. Selon les informations fournies par la HEP-BEJUNE, l'égalité salariale est respectée.

Entreprise / Institution **Immobilien-gesellschaft Wankdorf AG (IWAG)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	L'IWAG administre en qualité de propriétaire l'immeuble sis au Schermenweg 5 à Berne. Le canton de Berne bénéficie de conditions de location intéressantes pour ces locaux qui accueillent plusieurs centaines de postes de travail.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Lorenz Held (président) Stephan Breuer Markus Wyss Reto Marc Zurbuchen Bruno Zurlinden
Représentation du canton dans l'organe de direction stratégique	Lorenz Held Stephan Breuer Markus Wyss
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	La direction des affaires est confiée à l'étude notariale « Haussener und Partner Notare », représentée par Mme Flora Haussener, à Berne.
Direction et office compétents	Direction des finances, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	0
Ampleur de l'engagement financier	– Participation du canton de Berne au capital social de CHF 1,8 million : CHF 1,2 million, soit 66,7 % (actionnaire majoritaire) – Revenus des dividendes pour le canton : CHF 0,6 million (CHF 0,6 mio en 2023)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Bénéfice annuel (mio CHF)	0,993	0,996
	Revenus des biens-fonds (mio CHF)	2,069	2,067
	Charges d'exploitation (mio CHF)	0,656	0,660
	Degré de liquidités 2	783,2 %	913,0 %
	Degré de couverture des immobilisations 2	243,3 %	264,7 %
	Part de capitaux propres	91,9 %	92,7 %

	Taux de locaux vacants	0,08 %	0,09 %
	Frais de location du canton (prix Ø par m ²) ⁸	CHF 143	CHF 142,80
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes
	Conseil d'administration	0	5
	Direction	La direction de l'IWAG est confiée à une étude notariale. C'est une femme qui assume ce mandat.	
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (sans jetons de présence [CHF 250 / séance] ni rémunérations versées aux membres de la Commission de construction, mais avec les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente ⁹	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	43	43
	Rémunération du président ou de la présidente du conseil d'administration	10	10
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans président ou présidente)	8	8
	Total des rémunérations versées à la direction	74	74
	Rémunération du président ou de la présidente de la direction	-	-
	Rémunération moyenne par membre de la direction	-	-
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucun écart n'est à signaler par rapport à 2023.		
Respect des principes directeurs de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle définis au chiffre 13 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques	Les rémunérations versées en 2024 sont conformes aux principes directeurs de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle définis au chiffre 13 des Lignes directrices.		

⁸ Remarque : à partir du compte rendu de 2024, les loyers facturés au canton (sauf pour des places de parking) sont présentés ici.

⁹ Y compris versements additionnels 2020 (concerne uniquement le conseil d'administration)

Autres actionnaires importants	– Autohalle Kasinoplatz AG (22,22 %) – BELWAG AG (11,11 %)
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par le Conseil-exécutif le 26 octobre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par le Conseil-exécutif le 26 octobre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La société IWAG n'a pas d'employé. Sa direction est confiée à une étude notariale.

entreprise / Institution **Made in Bern SA** (auparavant : BE! Tourismus SA)

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	En vertu de l'article 4a de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT ; RSB 935.211), le canton fonde et gère avec les destinations une société pour la prospection du marché. Made in Bern SA a pour but une prospection générale du marché, englobant toutes les destinations. La société peut assumer d'autres tâches dans le cadre de la promotion du site économique et touristique.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Patrik Scherrer (président du conseil d'administration) Andrea Wucher Alexander Rufibach Urs Kessler André Lüthi Lukas Eichenberger Oliver Waser
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Patrik Scherrer (président du conseil d'administration) André Lüthi Andrea Wucher
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Pascale Berclaz
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'économie

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 6,6 (année précédente : 6,6)		
Ampleur de l'engagement financier	Part du canton de Berne : CHF 147 000 (49 %) Subvention d'exploitation : CHF 2,3 millions (ACE 760/2023)		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Total du bilan (mio CHF)	1,6	1,4
	Produit d'exploitation (mio CHF)	5,0	4,5
	Résultat de l'entreprise (CHF)	32 795	-105 621
	Nombre de nuitées	6 195 646	6 369 895
	Moyens à libre disposition (mio CHF)	4,0	3,5

	Affectation des moyens selon les marchés (parts)		
	CH	56	56
	Europe	34	34
	Autres continents	10	10
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et straté- gique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes
		Total	
	Conseil d'adminis- tration	1	6
	Direction	1	0
Présentation des rému- nérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérati- ons année précédente	Rémunérati- ons année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	64	62
	Rémunération du/de la président·e du CA	19	18
	Rémunération moyenne par membre du CA (sans le/la président·e du CA)	7	7
	Total des rémunérations versées aux membres de la direction	248	251
	Rémunération du/de la président·e de la di- rection	248	251
	Rémunération moyenne par membre de la direction	248	251
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Jusqu'à présent, les rémunérations étaient déclarées sans les cotisations de l'employeur aux assurances sociales. Les montants de l'année précé- dente ont donc également été ajustés dans le tableau par rapport aux chiffres fournis l'an dernier. La rémunération du conseil d'administration est plus faible que l'an dernier, car il y a eu une séance de moins.		
Respect des principes di- recteurs de la rémunéra- tion des organes de di- rection stratégique et opérationnelle conformé- ment au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entre- prises publiques	D'après les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique dans le cadre de l'entretien de controlling du 7 mars 2025, les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle indiqués au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques du 29 novembre 2023 sont respectés.		

Autres catégories d'actionnaires importantes	Destinations Interlaken, Jungfrauregion, Tourismus Adelboden Lenk Kandersteg, Gstaad Saanenland, Berne, Jura/Pays des Trois-Lacs.
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023).
Analyse de l'égalité salariale	Non applicable car le nombre de collaboratrices et collaborateurs est inférieur à 100.

Entreprise / Institution **Messepark Bern AG**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	La société Messepark Bern AG est propriétaire des halles d'exposition ainsi que de l'espace extérieur du site de BERNEXPO. En vertu de l'article 1, alinéa 2 de la loi du 26 avril 2005 sur la participation à la société Messepark Bern AG (LPMB ; RSB 901.41), la participation doit permettre de favoriser l'exploitation, l'entretien, l'agrandissement et l'amélioration de l'infrastructure du site d'expositions de Berne.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Andrea Wucher (présidente) Dominique Schmid Rebecca Kull Markus Wyss Angelo Eggli Armin Berchtold Giorgio Albisetti
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	-
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Philippe Müller
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'économie

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	La société Messepark Bern AG n'emploie aucun collaborateur.		
Ampleur de l'engagement financier	Capital-actions, total : CHF 62,2 millions (valeur nominale) Part du canton de Berne : CHF 3,4 millions (5,47 %) Subvention d'investissement promise de CHF 15 millions au maximum pour la construction de la nouvelle Festhalle de Berne (dernier versement dû : versement final de CHF 3,0 mio)		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Total du bilan (CHF mio)	87,3	120,0
	Chiffre d'affaires (CHF mio)	5,2	5,2
	Résultat de l'entreprise (CHF mio)	0,8	1,0
	Chiffre d'affaires localitif (mio CHF)	5,14	5,24

	Valeur des immobilisations corporelles (mio CHF)	83,5	119,0	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	2	6	8
	Direction	-	1	1
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport	
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	180	180	
	Rémunération du/de la président·e du CA	40	40 ¹⁰	
	Rémunération moyenne par membre du CA (sans le/la président·e du CA)	20	20	
	Total des rémunérations versées aux membres de la direction	35	35	
	Rémunération du/de la président·e de la direction	35	35	
	Rémunération moyenne par membre de la direction	35	35	
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Il n'y a pas d'écart significatif.			
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques	D'après les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique dans le cadre de l'entretien de controlling du 7 février 2025, les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle indiqués au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques du 29 novembre 2023 sont respectés.			
Autres catégories d'actionnaires importantes	Mobilière Suisse Société d'assurances SA (15 %), HRS Holding AG / Visana Beteiligungen AG / groupe Securitas (10 % chacun), communes (environ 13 %)			
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023)			

¹⁰ Pendant la mise en œuvre du projet de construction de la nouvelle Festhalle, la présidente du conseil d'administration perçoit une rémunération supplémentaire de CHF 60 000 par an au titre de l'accompagnement du projet.

Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023).

Analyse de l'égalité salariale	Non applicable car la société n'emploie aucun collaborateur.
-----------------------------------	--

Entreprise / Institution **MOB – Compagnie de chemin de fer Montreux Oberland bernois SA**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement du MOB: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Pierre Rochat, président Nicolas Vauclair, vice-président Fabienne Despot Nicolas Grandjean André Magnin Rolf Marchand François Margot Charles-André Ramseier Laurent Wehrli
Représentantes et représentants du canton dans l'organe de direction stratégique	Rolf Marchand
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Georges Oberson
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue: 410 (année précédente: 398)		
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 3,9 millions, 18,8 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 58,6 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 5,90 millions – Prêts: - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 41,74 millions – remboursables: CHF 0,86 million – remboursables à certaines conditions: CHF 40,88 millions		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Produits d'exploitation (mio. CHF)	107,69	117,91

	Charges d'exploitation (mio. CHF)	76,83	86,15	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	2,23	2,78	
	Bénéfice annuel (mio. CHF)	2,7	2,5	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	1	8	9
	Direction	1	7	8
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue	
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	127	203	
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	37	45	
	Moyenne par membre du conseil d'administration (hors président-e)	11	20	
	Total des rémunérations versées à la direction	1 449	1 520	
	Rémunération du/de la président-e de la direction	273	286	
	Moyenne par membre de la direction	181	190	
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	La hausse des rémunérations versées au conseil d'administration est liée aux séances du CA et des sections, nettement plus nombreuses durant l'exercice sous revue qu'en 2023.			
	La hausse par rapport à 2023 des rémunérations versées à la direction s'explique par des changements au sein de la direction et par les parts de salaire variables. Les rémunérations des membres de la direction indiquées n'incluent pas les bonus. Aucunes données ne sont disponibles à ce sujet.			
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Le MOB respecte les Lignes directrices en matière de rémunération des organes de direction opérationnels et stratégiques conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance.			
Autres organes importants impliqués	– Confédération suisse: 43,1 % du capital-actions – Canton de Vaud: 17,4 % du capital-actions – Rollyfly S.A. Holding: 7,9 % du capital-actions			

	– Commune de Montreux: 3,7 % du capital-actions – Canton de Fribourg: 3,1 % du capital-actions
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2024. Le MOB déclare respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution

Regionalverkehr Bern-Solothurn AG (RBS)

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement du RBS: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Kurt Fluri, Solothurn, président et représentant du canton de Soleure Franziska Hügli, Muri bei Bern, vice-présidente Christian Albrecht, Kiesen, représentant du canton de Berne Severin Rangosch, Bremgarten AG, représentant de la ville de Berne Pol Budminger, Oberburg David Issler, Zurich Hans Schatzmann, Wangen an der Aare Sandra Vontobel, Erlenbach
Représentantes et représentants du canton dans l'organe de direction stratégique	Christian Albrecht
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Fabian Schmid
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue: 504 (année précédente: 471,8)		
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 7,8 millions (valeur nominale), 34,7 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 74 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 23,7 millions – Prêts: - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 240,62 millions – remboursables: CHF 2,33 millions – remboursables à certaines conditions: CHF 238,29 millions		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Produits d'exploitation (mio. CHF) (Produits nets résultant de livraisons et de prestations)	147,63	144,35

	Charges d'exploitation (mio. CHF)	142,22	145,1	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	5,42	-0,75	
	Bénéfice annuel (mio. CHF)	4,11	-1,97	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	2	6	8
	Direction	1	6	7
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue	
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	63,1	65,1	
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	10	10	
	Moyenne par membre du conseil d'administration (hors président-e)	7,6	7,9	
	Total des rémunérations versées à la direction	1 462	1 559	
	Rémunération du/de la président-e de la direction	287	322	
	Moyenne par membre de la direction	209	223	
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	La hausse des rémunérations des membres de la direction par rapport à 2023 s'explique par plusieurs facteurs: Mesures salariales de portée générale au RBS et modification des échelons de salaire pour les membres de la direction qui sont encore en phase d'avancement. Introduction de l'horaire de travail fondé sur la confiance pour trois membres de la direction. Les rémunérations de la direction du RBS sont de manière générale inférieures à la moyenne de la branche, ce qui complique nettement le recrutement de personnes qualifiées.			
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Le RBS respecte les Lignes directrices en matière de rémunération des organes de direction opérationnels et stratégiques conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance.			

Autres organes importants impliqués	– Confédération suisse: 31 % du capital-actions – BERNMOBIL: 15 % du capital-actions – Canton de Soleure: 8 % du capital-actions – Personnes privées 6 % du capital-actions – Autres (Ville de Soleure, communes): 5 % du capital-actions
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Le RBS déclare respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. La prochaine analyse aura lieu au printemps 2025.

Entreprise / Institution

Réseau de l'Arc SA (RdA SA)

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Le RdA SA ^{11,12} assure la couverture des besoins de la population du Jura bernois en soins aigus somatiques et psychiatriques hospitaliers de base, conformément à l'article 15, alinéas 1 et 2 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11).
Forme juridique	SA au sens des articles 620 ss CO
Membres de l'organe de direction stratégique	Représentants du canton de Berne, désignés par le Conseil-exécutif : - Membre indépendant et président du conseil d'administration : Anthony Picard - Membres proposés par le canton de Berne : Patrick Linder Annamaria Müller - Représentants des médecins, à titre indépendant : D^r Nicolas Belleux D^r Jan von Overbeck¹³ Représentants du groupe Swiss Medical Network Hospitals SA : Raymond Loretan Antoine Hubert (jusqu'au 17 juin 2024) Fabrice Zumbunnen (à partir du 18 juin 2024) Représentants de Visana Beteiligungen AG : Angelo Egli Robert E. Leu
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Aucun
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Alexandre Omont
Direction et office compétents	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, Secrétariat général
Indicateurs (public)	
Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	Année sous rapport : 751,2 (année précédente : 695,3 selon Swiss GAAP RPC) ¹⁴

¹¹ Le 16 janvier 2023, l'Hôpital du Jura bernois SA (HJB SA) a changé de raison sociale pour devenir le Réseau de l'Arc (RdA SA). Dans le même temps, la société Visana Beteiligungen AG est entrée au capital-actions, qui a été augmenté.

¹² Dans l'ACE 1239/2016 du 9 novembre 2016, le Conseil-exécutif a désigné centres hospitaliers régionaux (CHR) les sociétés suivantes :

- groupe de l'Île (Insel Gruppe AG) avec ses sites de Berne-Tiefenau, Aarberg, Münsingen et Riggisberg.

- Centre hospitalier Bienne SA,

- Regionalspital Emmental AG,

- SRO Spital Region Oberrhein AG,

- Spital STS AG,

- Spitaler Frutigen Meiringen Interlaken AG.

Le RdA SA, qui constitue une participation cantonale au sens de l'art. 40 LSH, est assimilé à un CHR.

¹³ Ce représentant s'est retiré de ses fonctions au 31 décembre 2024. Il a été décidé que son siège ne serait pas pourvu avant 2026 puisqu'un conseil d'administration composé de 8 membres est conforme aux statuts.

¹⁴ Le rapport de gestion indique les effectifs de 2023 et 2024 au 31 décembre 2024 et non sous forme de moyenne annuelle. Ces moyennes ayant été exigées a posteriori, elles figurent dans le présent compte rendu.

Ampleur de l'engagement financier

Participation : CHF 1,896 mio (valeur nominale des actions), soit 32,4 % du capital-actions¹⁵. Les actions ne sont pas négociées en bourse.
Rémunération du canton pour les prestations fournies : CHF 29,6 mio¹⁶
(contre CHF 27,4 mio en 2023)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Sorties hospitalières	4 897	5 000
	Points tarifaires ambulatoires	25 447 245	29 091 732
	Indice de casemix	0,750	0,765
	Points tarifaires ambulatoires en psychiatrie	5 140 172	5 550 951
	Journées de soins en psychiatrie	28 700	28 260
	Day mix index (DMI)	1,058	1,070
	Produits d'exploitation (mio CHF)	149,4	158,9
	Charges d'exploitation (mio CHF)	135,6 ¹⁷	141,9 ¹⁸
	EBITDA (mio CHF)	3,9	6,7
	Résultat annuel (mio CHF)	-1,4	0,0 ¹⁹
	Marge EBITDA	2,6 %	4,2 %
	Marge EBITDAR	4,2 %	5,8 %
	Degré de liquidité 2	115,6 % ²⁰	130,3 % ²¹

¹⁵ Le 16 janvier 2023, lors d'une assemblée générale extraordinaire, le capital-actions a été augmenté pour atteindre CHF 5 846 000, ce qui correspond à 5 846 actions nominatives de CHF 1 000 chacune. Depuis, le groupe Swiss Medical Network Hospitals SA détient 35,1 % du capital-actions, le canton de Berne et la société Visana Beteiligungen AG 32,4 % chacun.

¹⁶ Pour l'exercice sous rapport, cet indicateur englobe les prestations indiquées en gras ci-après et les indemnités suivantes de la DSSI : soins aigus somatiques en milieu hospitalier, réadaptation en milieu résidentiel, soins psychiatriques en milieu hospitalier, sauvetage (acomptes, y compris dans les domaines CASU, CATA, MATA, etc. À noter qu'en raison de la fusion des services de sauvetage des CHR Spitaler FMI AG et Spital STS AG ainsi que de celle des CHR Spital Emmental AG et Spital Region Oberrhein AG, les acomptes sont répartis à parts égales entre les deux CHR concernés conformément à leur participation dans le capital), formation postgrade en médecine et en pharmacie, formation et perfectionnement dans les **professions de la santé non universitaires, enseignement pratique Transfert Théorie Pratique**, prestations psychiatriques ambulatoires et de clinique de jour y c. les forfaits pour le service d'urgence, traitements psychiatriques aigus à domicile, intervention de crise ambulatoire en pédopsychiatrie et pédopsychothérapie, planning familial, protection de l'enfance, secteur ambulatoire des cliniques pédiatriques, enquêtes d'entourage (tuberculose pulmonaire), soins intégrés, équipes mobiles en soins palliatifs, soins d'urgence dispensés par les médecins de famille, physiothérapie pédiatrique. Les prestations incluses dans l'indicateur varient d'un hôpital à l'autre. En raison des fermetures des sites hospitaliers de Tiefenau et de Münsigen en juin et décembre 2023, les prestations dans le domaine des soins aigus somatiques ont fortement baissé en 2024 par rapport à l'année précédente, de sorte que l'indicateur baisse lui aussi en 2024, et ce malgré un nombre plus élevé de prestations prises en compte.

¹⁷ Le rapport de gestion (cf. ch. 5.4) indique le montant suivant : CHF 143,1 mio. Les charges d'exploitation relevées dans le présent compte rendu intègrent des valeurs figurant dans le bilan consolidé : « Charges des matières et consommables » (CHF 24,9 mio) + « Charges de personnel » (CHF 97,7 mio) + « Autres charges d'exploitation » (CHF 13 mio).

¹⁸ Le rapport de gestion (cf. ch. 5.4) indique le montant suivant : CHF 149,7 mio. Les charges d'exploitation relevées dans le présent compte rendu intègrent des valeurs figurant dans le bilan consolidé : « Charges des matières et consommables » (CHF 23,3 mio) + « Charges de personnel » (CHF 103,4 mio) + « Autres charges d'exploitation » (CHF 15,2 mio).

¹⁹ Résultat annuel consolidé de CHF +35 194.

²⁰ Le rapport de gestion indique un taux de 104,6 %. En effet, contrairement aux services psychiatriques régionaux et aux CHR, le RdA ne tient pas compte des créances à court terme dans les actifs concernés. À l'avenir, des directives claires de la part de la DSSI devraient éviter ces différences de calcul.

²¹ Le rapport de gestion indique un taux de 123,0 %. En effet, contrairement aux services psychiatriques régionaux et aux CHR, le RdA ne tient pas compte des créances à court terme dans les actifs concernés. À l'avenir, des directives claires de la part de la DSSI devraient éviter ces différences de calcul.

	Degré de couverture des immobilisations 2	100,4 %	112,7 %
	Degré d'autofinancement	73,4 %	65,6 %
Egalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes
		Total	
	Conseil d'administration	1	8
	Direction	1	4
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers de CHF (avec frais et débours + cotisations de l'employeur aux assurances sociales [selon rapport sur les indemnités])	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	(9) 199	(9) 171
	Rémunération du/de la président·e du conseil d'administration	56	56
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président·e)	(8) 18 ²²	(8) 13
	Total des rémunérations versées à la direction	(5,2) 1 377	(5,7) 1 469
	Rémunération du/de la président·e de la direction	297	285
	Rémunération moyenne par membre de la direction	265 ²³	258
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Au total, les rémunérations versées au conseil d'administration se sont montées à CHF 170 870 durant l'exercice sous rapport (contre CHF 198 750 en 2023, ce qui représente une diminution de 14 %). La rémunération versée à chaque membre se situe dans les limites fixées. En moyenne, elle a baissé de 19 %. Il est ressorti de l'entretien périodique mené en 2025 que cette baisse est imputée à la réduction de la charge de travail liée au plan de santé VIVA par rapport à 2023. Comme durant l'exercice antérieur, les représentants du groupe Swiss Medical Network Hospitals SA au conseil d'administration n'ont perçu aucune rémunération.		
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle (point 13 des Lignes directrices sur la gouvernance)	Selon les indications communiquées par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 18 janvier 2024, les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle inscrits au point 13 des Lignes directrices sur la gouvernance sont respectés.		

²² Comme durant l'exercice antérieur, les représentants du groupe Swiss Medical Network Hospitals SA au conseil d'administration, Raymond Loretan et Fabrice Zumbrunnen, n'ont perçu aucune rémunération.

²³ Le rapport de gestion 2024 indiquait un montant de CHF 267 000. En divisant le total des rémunérations versées à la direction durant l'année précédente (CHF 1 377 116) par son nombre de membres (compte tenu des changements en cours d'année), on obtient un total de CHF 265 000.

Autres catégories d'action- naires importantes	Swiss Medical Network Hospitals SA détient 35,14 % des actions et Vi- sana Beteiligungen AG 32,43 %.
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 dé- cembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 dé- cembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse a été réalisée en 2021. D'après les renseignements fournis par le RdA SA, les obligations légales en la matière relevant des ar- ticles 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes ont été respectées.

Entreprise / Institution **Schulverlag plus AG**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Élaboration de matériel d'enseignement de qualité sur la base de concepts solides et des plans d'études cantonaux actuels ou à venir au niveau de l'école obligatoire. Fourniture aux écoles du matériel d'enseignement et d'autres supports scolaires avec un bon rapport qualité-prix.
Forme juridique	Société anonyme
Membres de l'organe de direction stratégique	Irene Frei (présidente) Werner Schiesser (vice-président) Elena Folini (à partir d'août 2024) Martin Hitz (jusqu'en juin 2024) Susanne Müller Karin Taheny (à partir d'août 2024) Hansi Voigt
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Susanne Müller
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Dieter Spahni
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 41,2 (année précédente : 43,0)		
Ampleur de l'engagement financier	Le canton de Berne détient 50 % du capital social, qui s'élève à CHF 2,2 millions.		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation		Année précédente en milliers CHF	Année sous rapport en milliers CHF
	Produit d'exploitation	22 468	20 850
	Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	2578	27
	Résultat d'exploitation avant intérêts et impôt (EBIT)	618	-2035
	Résultat de l'entreprise	425	-2081
	Total du bilan	16 342	13 025
	Fonds propres	12 783	10 490

	Taux d'autofinancement	78 %	81 %	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'adminis- tration	4	2	6
	Direction	2	3	5
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales in- cluses)		Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous revue
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		95	107
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration		37	45
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)		14	12
	Total des rémunérations versées à la direction		1005	953
	Rémunération du/de la président-e de la direction		266	267
	Rémunération moyenne par membre de la direction		201	191
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	L'augmentation de la rémunération de la présidente du conseil d'adminis- tration s'explique par la hausse de sa charge de travail, liée au renouvel- lement de plusieurs postes au sein du conseil d'administration et de la di- rection. À compter d'août 2024, le conseil d'administration a été temporai- rement élargi à six membres afin d'assurer un transfert optimal de savoir- faire en prévision des départs qui se profilent à l'horizon 2025.			
	Au sein de la direction, plusieurs postes ont été vacants au cours de l'an- née sous rapport, car ils n'ont pas pu être pourvus sans interruption. Par conséquent, la rémunération déclarée pour l'ensemble de la direction est inférieure à celle de l'année précédente.			
Respect des principes di- recteurs de la rémunéra- tion des organes de direc- tion stratégique et opéra- tionnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes di- rectrices	Selon les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 25 mars 2024, Schulverlag plus AG applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opéra- tionnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.			
Autres organes impor- tants impliqués	Le canton d'Argovie détient aussi 50 % du capital social.			

Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente et le canton d'Argovie le 26 août 2020) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 20 octobre 2023)
Analyse de l'égalité salariale	La loi sur l'égalité (LEg ; RS 151.1) oblige les organismes employant 100 personnes ou plus à effectuer une analyse de l'égalité salariale. Vu le nombre de personnes employées par Schulverlag plus AG, il n'est pas nécessaire d'effectuer une telle analyse.

[illegible]

Entreprise / Institution

SA Salines Suisses

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	La société SA Salines Suisses exerce par ses activités le droit régalien des cantons d'importer et de vendre en Suisse du sel et des mélanges de sel contenant 30 % ou plus de chlorure de sodium et de saumure. Ces dernières années, elle a étendu son domaine d'activité à toute la Suisse en reprenant la Saline de Bex (intégration opérationnelle). Les deux entreprises ont fusionné en 2021. Grâce à sa participation, le canton de Berne peut assurer son approvisionnement en sel, en particulier pour l'entretien hivernal des routes qui permet de garantir la mobilité et donc l'activité économique. Les autres produits issus du sel que produit SA Salines Suisses couvrent tous les besoins et domaines d'utilisation de la population suisse.
Forme juridique	Société anonyme au sens des articles 620 et suivants du Code des obligations
Membres de l'organe de direction stratégique	Jusqu'au 9 décembre 2022, le conseil d'administration se composait d'au moins 26 membres. Les cantons actionnaires et la Principauté de Liechtenstein étaient tenus de proposer chacun un représentant ou une représentante à l'assemblée générale. À l'occasion de la réforme réalisée en 2021 et 2022, la société a décidé de réduire le nombre des membres du conseil d'administration de 27 à une fourchette située entre cinq et neuf membres. Le premier conseil d'administration ainsi réduit a été élu le 9 décembre 2022. Membres du conseil d'administration Köbi Frei, président Christian Rathgeb, vice-président Maya Büchi-Kaiser Monica Duca Widmer Patricia Kettner Stephanie Matter Claude Risch Pierre-François Veillon Andrea von Kaenel
Représentation du canton dans l'organe de direction stratégique	–
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Urs Ch. Hofmeier, directeur général
Direction et office compétents	Direction des finances, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT) Année sous rapport : 252,0 (245,1 en 2023).

Ampleur de l'engagement financier Le capital-actions de la société s'élève à CHF 11 164 000. Il est réparti en 11 164 actions nominales entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 1000 chacune. Le canton de Berne dispose de 1 480 actions, ce qui représente une part totale de 13,3 %.

Dividendes encaissés en 2024 pour la participation cantonale : CHF 0,7 (CHF 0 en 2023)

Restitution des taxes de régie : CHF 106 235 (CHF 107 258 en 2023)

La SA Salines Suisses ne répond de ses engagements qu'à concurrence de sa fortune sociale. La société a conclu des assurances responsabilité civile en fonction du type et du volume des risques ainsi qu'une assurance responsabilité civile des organes pour le conseil d'administration et la direction. D'autre part, la responsabilité telle que définie par le droit des sociétés s'applique selon les dispositions prévues par le Code des obligations.

Indicateurs clés relatifs à
l'exploitation (au niveau
du groupe)

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Produit des ventes de sel (mio CHF)	111,9	118,5
Bénéfice net (mio CHF)	15,8	-1,1
Total du bilan (mio CHF)	304	306,9
Revenus d'exploitation (mio CHF)	107,3	110,1
EBIT (mio CHF)	17,1	-2,9
Degré de couverture des immobilisations 1	99,6 %	98,8 %
Degré de couverture des immobilisations 2	125,7 %	122,1 %
Degré de liquidités 2	244,79 %	189,0 %
Part des capitaux propres	72,67 %	69,9 %
Consommation d'électricité par tonne de sel (en CHF et en kWh)	28,75 204,94	33,02 190,85
Stocks de sel au 30.11 (en tonnes)	196 346	211 000

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	5	4	9
Direction	2	5	7
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique ²⁴	Rémunérations en milliers CHF (sans cotisations de l'employeur aux assurances sociales) Rémunérations année précédente Rémunérations année sous rapport		
Total des rémunérations versées au conseil d'administration		349	337
Rémunération du président ou de la présidente du conseil d'administration		60	61
Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans président ou présidente)		36	34
Total des rémunérations versées à la direction		1 675	1 813
Rémunération du président ou de la présidente de la direction		385	403
Rémunération moyenne par membre de la direction		239 ²⁵	259
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	L'augmentation des rémunérations est due à des changements de membres dans les organes de direction, à la compensation du renchérissement et à des bonus de montants différents.		
Respect des principes directeurs de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle définis au chiffre 13 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques	Selon une information écrite de l'entreprise, celle-ci respecte les principes directeurs régissant la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle prévus au chiffre 13 des Lignes directrices du 13 novembre 2024 sur la gouvernance des entreprises publiques.		
Autres actionnaires importants	Le canton de Bâle-Ville est le plus important actionnaire, avec 1 523 actions. Le canton de Berne se situe au 2 ^e rang avec 1 480 actions, et le canton de Zurich au 3 ^e rang avec 1 361 actions. Le canton de Vaud détient plus de 1 111 actions, tandis qu'avec 48 actions chacun, les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, d'Obwald et de Nidwald disposent des plus petites parts du capital. La Principauté de Liechtenstein détient 53 actions.		

²⁴ Les rémunérations versées au conseil de fondation comprennent les jetons de présence et les indemnités de déplacement. La rémunération du président de la direction comprend les composantes variables.

²⁵ Correction du chiffre de 2023 de TCHF 215 à TCHF 239, car la rémunération moyenne de 2023 avait été calculée sans tenir compte de la rétribution la plus élevée.

	Selon le rapport de gestion de 2024, les Salines Suisses détiennent les participations suivantes : – Rheinsalz AG, Pratteln (55 %) – Agrosal GmbH, Heilbronn D (45 %)
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée le 15 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée le 15 décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale remonte à 2021. Selon les renseignements fournis par la SA Salines Suisses, cette dernière satisfait aux obligations légales énoncées aux articles 13 ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution **SA SelfFin Invest**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Cette société a pour buts le financement, l'administration et l'exploitation de biens, de participations et de droits. Elle réalise principalement toutes sortes d'opérations financières, commerciales et de financement, notamment dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. En 2013, la SA Salines Suisses a externalisé des placements financiers dans sa filiale SelfFin Invest SA. Cette opération avait d'une part pour objectif de séparer l'activité opérationnelle des Salines Suisses de l'administration et de l'exploitation des réserves financières stratégiques afin de renforcer la transparence. D'autre part, elle visait à créer les conditions nécessaires pour que le canton de Vaud puisse participer de manière appropriée à la SA Salines Suisses et adhérer à la Convention intercantonale sur la vente du sel en Suisse. Dans un deuxième temps, il était prévu de répartir entre les cantons actionnaires (Principauté de Liechtenstein exclue) la participation détenue dans la nouvelle société, par le biais d'une distribution extraordinaire de dividendes sous forme d'actions. Enfin, dans un troisième temps, la SA Salines Suisses a acquis 1 000 actions propres auprès des cantons actionnaires, afin de les transférer au canton de Vaud en tant que nouvel actionnaire. La SA SelfFin Invest sert à financer les investissements des Salines Suisses pour la durée de la prochaine concession.
Forme juridique	Société anonyme au sens des articles 620 et suivants du Code des obligations
Membres de l'organe de direction stratégique	Le conseil d'administration se compose des six membres suivants : Urs Janett, président Markus Dieth, vice-président Christian Rathgeb Tanja Soland Anton Lauber Ernst Stocker
Représentation du canton dans l'organe de direction stratégique	-
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Urs Ch. Hofmeier, président de la direction
Direction et office compétents	Direction des finances, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	La gestion de la fortune incombe au personnel de la société ainsi qu'à des collaborateurs et collaboratrices de la SA Salines Suisses. Les années précédentes, une personne des Salines Suisses travaillait pour la SA SelfFin Invest. Ce n'était plus le cas en 2023.
---	---

Ampleur de l'engagement financier

Le capital-actions de la société s'élève à CHF 10 millions. Le canton de Berne possède 1 596 actions d'une valeur nominale de CHF 1 000 chacune.

Dividendes encaissés en 2024 pour la participation cantonale : CHF 0,3 million (0 mio en 2023).

La société SA Selfin Invest ne répond de ses engagements qu'à concurrence de sa fortune sociale. La société a conclu des assurances responsabilité civile en fonction du type et du volume des risques ainsi qu'une assurance responsabilité civile des organes pour le conseil d'administration et la direction. D'autre part, la responsabilité telle que définie par le droit des sociétés s'applique selon les dispositions prévues par le Code des obligations.

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente		Année sous rapport
	Bénéfice annuel (mio CHF)	3,3		-0,8
	Revenus financiers (mio CHF)	5,6		3,1
	Actif immobilisé (mio CHF)	92,3		116,0
	Total du bilan (mio CHF)	137,9		135,6
	EBIT	- 0,6		-2,4
	Degré de couverture des immobilisations 1	148,4 %		116,2 %
	Rendement des capitaux propres	2,4 %		-0,6 %

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique	Nombre de femmes		Nombre d'hommes	Total
	1		5	6
	Direction		1	2

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique ²⁶	Rémunérations en milliers CHF (sans cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	20	15
	Rémunération du président ou de la présidente du conseil d'administration	9	4
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans président ou présidente)	2	2
	Total des rémunérations versées à la direction ²⁷	-	-
	Rémunération du président ou de la présidente de la direction ⁴	-	-
	Rémunération moyenne par membre de la direction ⁴	-	-
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur			
Respect des principes directeurs de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle définis au chiffre 13 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques	Selon une information écrite de l'entreprise, celle-ci respecte les principes directeurs régissant la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle prévus au chiffre 13 des Lignes directrices du 13 novembre 2024 sur la gouvernance des entreprises publiques.		
Autres catégories d'actionnaires importantes	Canton ZH : 1 468 actions Canton BS : 1 388 actions Canton AG : 800 actions Les actionnaires de la SA SelfFin Invest sont exclusivement les cantons (Vaud excepté).		
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée le 15 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée le 15 décembre 2022)		
Analyse de l'égalité salariale	Voir les indications à ce propos concernant la SA Salines Suisses.		

²⁶ Les rémunérations versées au conseil d'administration comprennent les jetons de présence et les indemnités de déplacement. La rémunération du président de la direction comprend les composantes variables.

²⁷ Les rémunérations de la direction et de son président ou sa présidente sont comprises dans les rémunérations qui leur sont versées dans le cadre de leur engagement à la SA Salines Suisses. Cette dernière les facture à la société SelfFin Invest SA.

Entreprise / Institution **Spital Netz Bern Immobilien AG (SNBI AG)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	La société SNBI AG fait partie du groupe de l'Île (Insel Gruppe AG). Elle est la propriétaire des immeubles de l'ancien centre hospitalier régional Spitalnetz Bern AG. Ces infrastructures, gérées par le groupe de l'Île, font l'objet de contrats de location à long terme fondés sur les coûts.
Forme juridique	SA au sens des articles 620 ss CO
Membres de l'organe de direction stratégique	Le conseil d'administration de la société SNBI AG est identique à celui du groupe de l'Île.
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Aucun
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	La société SNBI AG est dotée de la même présidence que le groupe de l'Île.
Direction et office compétents	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	Aucun		
Ampleur de l'engagement financier	Valeur nominale des actions :		CHF 8,3 mio
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente ²⁸	Année sous rapport
	Revenus des immeubles (mio CHF)	15,4	4,3
	Charges d'exploitation (mio CHF)	1,6	1,6
	Résultat annuel (mio CHF)	2,2	-0,8
	EBITDA	89,7 %	62,3 %
	EBITDAR ²⁹	89,7 %	62,3 %
	Degré de liquidité 2	445,1 %	783,1 %
	Degré de couverture des immobilisations 2	122,5 %	118,1 %
	Degré d'autofinancement	58,0 %	59,0

²⁸ Adaptation des chiffres de l'année précédente selon la norme Swiss GAAP RPC 28

²⁹ La société SNBI AG ne loue pas de biens immobiliers.

Egalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique	La représentation des genres correspond à celle du groupe de l'Île : voir le compte rendu concernant celui-ci (premier cercle).
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Les rémunérations sont gérées et financées globalement par le groupe de l'Île. Il n'est versé aucune autre indemnité.
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	-
Autres catégories d'actionnaires importantes	Aucune
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La société SNBI AG n'emploie pas de personnel en son nom propre.

Entreprise / Institution

Fondation Ballenberg

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel. Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, à faire participer la population à la vie culturelle, à préserver l'héritage culturel, à faciliter la diffusion des créations culturelles et à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et IZs organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat ; RSB 426.41) et sur l'article 6 de l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat ; RSB 426.411).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Peter Flück (président) Bernadette Hänni (vice-présidente) Sibylle Birrer (depuis le 1 ^{er} mai 2024) Ivan Buck Hans Ulrich Glarner (jusqu'au 29 février 2024) Peter Knutti Daniel Schild Manuel Strasser Ursula Trunz
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Hans Ulrich Glarner (jusqu'au 29 février 2024) Sibylle Birrer (depuis le 1 ^{er} mai 2024)
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Martin Michel
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 58 (année précédente : 60)
---	---

Ampleur de l'engagement financier ³⁰	Subvention d'exploitation annuelle : CHF 1 335 000 (année précédente : CHF 1 225 000) (année précédente : subvention pour le projet d'un nouveau bâtiment d'accueil et d'une nouvelle surface d'exposition à l'entrée ouest : CHF 320 000 ; subvention pour l'acquisition d'un train transportant des personnes : CHF 350 000 ; subvention pour le remplacement du dispositif de chauffage : CHF 140 502)
---	--

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Nb de visiteurs-euses	187 947	173 392
	Degré de couverture des coûts I (recettes générées sans subvention cantonale par rapport aux charges totales)	88,92 %	87,64 %
	Degré de couverture des coûts II (recettes générées sans subvention publique par rapport aux charges totales)	83,08 %	82,26 %
	Charges totales (CHF)	10 855 717	10 959 332
	Bénéfice sur l'année (CHF)	6496	2544

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil de fondation	3	5	8
	Direction	1	2	3

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales et indemnités forfaitaires pour le/la président-e du conseil de fondation et la direction)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
	Total des rémunérations versées au conseil de fondation ³¹	57	64
	Rémunération du/de la président-e du conseil de fondation	46	45
	Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président-e) ³²	1	2
	Total des rémunérations versées à la direction ³³	323	302

³⁰ Les subventions versées en plus des subventions d'exploitation sont des subventions d'investissement qui, selon le contrat de prestations, ne sont pas comprises dans les subventions d'exploitation.

³¹ Y compris forfaits pour les jetons de présence et les frais de déplacement.

³² Arrondie au millier de francs.

³³ Les frais liés au siège de la direction sont rémunérés sur mandat.

	Rémunération du/de la président-e de la direction	185	166
	Rémunération moyenne par membre de la direction	108	101
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Le président du conseil de fondation a été chargé par les autres membres du conseil de diriger le projet « Neugestaltung Eingang West » (nouveau bâtiment d'accueil et nouveau dépôt ainsi que nouvelle surface d'exposition à l'entrée ouest). La rémunération de cette tâche s'élève à CHF 5000. En outre, il reçoit, ou plus précisément son entreprise FS Impuls GmbH reçoit, une indemnité de CHF 34 000 pour la responsabilité qu'il assume en matière de recherche/récolte de fonds, à l'instar de l'année précédente. Des jours de vacances non pris ont été payés au président de la direction fin 2023. Par ailleurs, les autres membres de la direction ont travaillé en 2023 à un taux d'occupation plus élevé que l'année précédente.		
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 17 septembre 2024, la fondation Ballenberg applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.		
Autres organes importants impliqués	Confédération		
Instruments de pilotage	Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022) Une stratégie de propriétaire est en cours d'élaboration.		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2023 sur la base de l'article 2a de l'ordonnance sur les subventions cantonales (OCSu ; RSB 641.111). Selon les informations fournies par la fondation Ballenberg, les obligations légales prévues par les articles 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.		

Entreprise / Institution

Fondation du Musée d'Histoire de Berne

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel. Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, à faire participer la population à la vie culturelle, à préserver l'héritage culturel, à faciliter la diffusion des créations culturelles contemporaines et à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat ; RSB 426.41) et sur l'article 6 de l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat ; RSB 426.411).

Forme juridique Fondation

Membres de l'organe de direction stratégique Luc Mentha (président)
Hans Georg Brunner
Hans Ulrich Glarner (jusqu'au 29 février 2024)
Simone Hofstetter
Daniel Kramer
Ester Meier
Jürg Wichtermann
Kirstin Arnold Zehnder

Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique Luc Mentha
Hans Ulrich Glarner (jusqu'au 29 février 2024)

Présidence de l'organe de direction opérationnelle Thomas Pauli-Gabi

Direction et office compétents Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT) Année sous revue : 64 (année précédente : 61,4)

Ampleur de l'engagement financier Subvention d'exploitation : CHF 2 356 333 (année précédente : CHF 2 384 666)

Subvention pour le projet de rénovation complète : CHF 2 millions (année
précédente : subvention au titre des expositions de portée internationale :
CHF 365 000)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport	
	Nb total de visiteurs-euses, y c. lors de manifestations	134 411	125 053	
	Nb d'expositions temporaires présentées	4	5	
	Nb de visites guidées	955	814	
	Degré de couverture des coûts (recettes générées par rapport aux charges totales)	44,2 %	47,6 %	
	Charges d'exploitation (CHF)	12 757 661	13 320 386	
	Résultat annuel (CHF)	15 351	14 030	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil de fondation	3	4	7
	Direction	3	5	8
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)		Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
	Total des rémunérations versées au conseil de fondation		20	20
	Rémunération du/de la président-e du conseil de fondation		20	20
	Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président-e)		0	0
	Total des rémunérations versées à la direction		1272	1302
	Rémunération du/de la président-e de la direction		267	272
	Rémunération moyenne par membre de la direction		159	163

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur

Aucun écart significatif

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 13 juin 2024, la fondation du Musée d'Histoire de Berne applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.
Autres organes importants impliqués	Commune bourgeoise de Berne, Ville de Berne, autres communes de la Conférence régionale de Berne-Mittelland
Instruments de pilotage	Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022) Une stratégie de propriétaire est en cours d'élaboration.
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2024 sur la base de l'article 2a de l'ordonnance sur les subventions cantonales (OCSu ; RSB 641.111). Selon les informations fournies par le Musée d'Histoire de Berne, les obligations légales prévues par les articles 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.

Entreprise / Institution **Fondation Bühnen Bern**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton Encouragement des activités culturelles. Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton.

Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, à faire participer la population à la vie culturelle, à préserver l'héritage culturel, à faciliter la diffusion des créations culturelles et à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées.

Forme juridique Fondation

Membres de l'organe de direction stratégique Werner Luginbühl (président)
Michael Kaufmann
Matthias Kuhn
Sibyl Matter
Ursula Nold
Andreas Reber
Tatjana Rothenbühler

Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique Michael Kaufmann

Présidence de l'organe de direction opérationnelle Florian Scholz

Direction et office compétents Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT) Année sous revue : 354 (année précédente : 346,5)
À cela s'ajoutent environ 250 artistes invités et intérimaires par saison, dont les heures de travail ne sont pas converties en EPT.

Ampleur de l'engagement financier Subvention d'exploitation de CHF 15 352 000 pour l'exercice 2023-2024 (exercice 2022-2023 : CHF 15 540 000)

Indicateurs clés relatifs à
l'exploitation

Indicateur	Année précédente 2022-2023	Année sous rapport 2023- 2024
Nb de représentations	461	459
Nb de visiteurs-euses (places occupées sans les représenta- tions données à d'autres endroits)	134 387	147 258
Degré de couverture des coûts	23 %	23,5 %
Charges d'exploitation (CHF)	46 688 195	49 030 667
Bénéfice sur l'année (CHF)	0	0

Égalité des genres dans
les organes de direction
opérationnelle et straté-
gique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fonda- tion	3	4	7
Direction	2	8	10

Présentation des rému-
nérations des organes de
direction opérationnelle
et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales in- clues)	Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil de fondation	30	30
Rémunération du/de la président-e du conseil de fondation	30	30
Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président-e)	0	0
Total des rémunérations versées à la direction	1845	1843
Rémunération du/de la président-e de la direction	301	302
Rémunération moyenne par membre de la direction	184	184

Justification des écarts
par rapport à l'exercice
antérieur

Aucun écart significatif

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 12 décembre 2024, la fondation Bühnen Bern applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.
Autres organes importants impliqués	Ville de Berne, autres communes de la Conférence régionale de Berne-Mittelland
Instruments de pilotage	Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022) Une stratégie de propriétaire est en cours d'élaboration.
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2023 sur la base de l'article 2a de l'ordonnance sur les subventions cantonales (OCSu ; RSB 641.111). Selon les informations fournies par Bühnen Bern, les obligations légales prévues par les articles 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.

Entreprise / Institution

Fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel. Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, à faire participer la population à la vie culturelle, à préserver l'héritage culturel, à faciliter la diffusion des créations culturelles et à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat ; RSB 426.41) et sur l'article 6 de l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat ; RSB 426.411).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Alex Wassmer (vice-président) Janine Aebi-Müller Marcel Brülhart Franziska Burkhardt Mark Ineichen Peter Keller Franz Krähenbühl Barbara Luginbühl-Sieber Ueli Winzenried
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Marcel Brülhart Alex Wassmer
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Nina Zimmer
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 42,58 (année précédente : 43,76) (rémunération au mois), 12,02 (année précédente : 12,53) (rémunération à l'heure)
Ampleur de l'engagement financier	Subvention d'exploitation annuelle : CHF 6 350 000 (année précédente : CHF 6 350 000)

	Subvention pour le concours d'architecture, crédit complémentaire : CHF 250 000 Subvention au titre des expositions de portée internationale : CHF 149 750 (année précédente : CHF 140 500) Perception anticipée d'un crédit d'étude pour une construction de remplacement : CHF 100 000 (année précédente : CHF 300 000)		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Nb de visiteurs-euses	99 787	113 843
	Nombre de manifestations liées à des expositions (introductions, visites guidées, entretiens avec des artistes, visionnages d'images, ateliers)	155	166
	Degré de couverture des coûts (recettes générées par rapport aux charges totales)	39,0 % ³⁴	34,4 %
	Charges d'exploitation (CHF)	8 455 718	8 788 121
	Résultat opérationnel (CHF) ³⁵	-40 967	125 393
	Résultat annuel	26 904	-926 985
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes
		Total	
	Conseil de fondation	3	7
	Direction	3	2
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF ³⁶ (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales et indemnités forfaitaires pour le/la président-e du conseil de fondation et la direction)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
	Total des rémunérations versées au conseil de fondation (50 %)	29	29
	Rémunération du/de la président-e du conseil de fondation (50 %)	29	29
	Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président-e)	0	0

³⁴ Valeur plus élevée en raison d'un effet unique dû au passage à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC

³⁵ Le résultat opérationnel annuel 2024 s'élève à CHF 125 393 et correspond au résultat d'exploitation 2024. Les projets spéciaux « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne », « Gurlitt » et « Recherches de provenance » sont financés par des fonds. En raison du passage à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC, le résultat comptable (après affectations/utilisations des fonds étrangers) s'élève à CHF -926 985.

³⁶ Les membres de la direction et le conseil de fondation travaillent pour la fondation faîtière Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee. Les rémunérations versées (à l'exception de celles des conservatrices en chef) sont réparties à parts égales entre le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee.

	Total des rémunérations versées à la direction (50 %)	578	580
	Rémunération du/de la président-e de la direction (50 %)	159	160
	Rémunération moyenne par membre de la direction (50 %)	116	116
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucun écart significatif		
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements donnés/fournis par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 18 juin 2024, le Musée des Beaux-Arts de Berne applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.		
Autres organes importants impliqués	Aucun		
Instruments de pilotage	Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022 et mise à jour le 6 mars 2023) Une stratégie de propriétaire est en cours d'élaboration.		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2022. Selon les informations fournies par le Musée des Beaux-Arts de Berne, les obligations légales prévues par les articles 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.		

Entreprise / Institution **STI Holding AG**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton

- Entretien et extension continus de l'infrastructure
- Renforcement de STI AG: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché
- Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton
- Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
- Depuis le passage à une structure de holding en 2019, le canton conserve sa part dans la société mère, STI Holding AG. L'intérêt du canton réside en premier lieu dans le maintien de la valeur de la participation et dans le transport régional de voyageurs, raison pour laquelle le présent reporting présente la situation de la société STI Bus AG.

Forme juridique Société anonyme de droit privé

Membres de l'organe de direction stratégique

Hans Rudolf Zaugg (président)
Konrad Hädener (vice-président)
Susanne Huber
Raphael Lanz
Stefan Schneeberger

Représentantes et représentants du canton dans l'organe de direction stratégique

Aucun

Présidence de l'organe de direction opérationnelle

Patrick Fankhauser

Direction et office compétents

Direction des travaux publics et des transports

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)

Année sous revue: 283 (année précédente: 278)

Ampleur de l'engagement financier

- Participation: CHF 392 500, 24,53 % du capital-actions
- Indemnités versées par les pouvoirs publics:
 - Total: CHF 28,87 millions
 - Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 21,97 millions
- Prêts:
 - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 0
 - remboursables: CHF 0
 - remboursables à certaines conditions: CHF 0

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Produits d'exploitation (mio. CHF)	52,8	56,1

	Charges d'exploita- tion (mio. CHF)	48,05	50,67	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (CHF)	375 282	1 142 751	
	Bénéfice sur l'année (CHF)	1 054 206	1 057 219	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et straté- gique		Nombre de fem- mes	Nombre d'hom- mes	Total
	Conseil d'administ- ration	0	3	3
	Direction	0	5	5
Présentation des rémuné- rations des organes de di- rection opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales in- cluses)		Rémunérati- ons année précédente	Rémunérati- ons année sous revue
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		45	45
	Rémunération du/de la président-e du con- seil d'administration		20	20
	Moyenne par membre du conseil d'adminis- tration (hors président-e)		15	15
	Total des rémunérations versées à la direc- tion		1 099	1 538
	Rémunération du/de la président-e de la di- rection ³⁷		288	434
	Moyenne par membre de la direction		275	385
Justification des écarts par rapport à l'exercice anté- rieur	Les écarts au niveau des rémunérations de la direction s'expliquent par la compensation du compte épargne-temps du précédent président de la di- rection.			
Respect des principes di- recteurs de la rémunéra- tion des organes de direc- tion stratégique et opéra- tionnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes di- rectrices	STI AG respecte les Lignes directrices en matière de rémunération des or- ganes de direction opérationnels et stratégiques conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance.			
Autres organes importants impliqués	– Communes: 28,41 % du capital-actions – AEK Bank 1826: 22,33 % du capital-actions – Actions propres: 12,64 %			

37

Du 01.01.2024 au 31.07.2024: Thomas Wegmann (puis compensation du compte épargne-temps du 01.08.2024 au 31.05.2025)
Du 01.08.2024 au 31.12.2024: Patrick Fankhauser

	– Personnes privées: 11,28 % du capital-actions – Actionnaires non connus: 0,81 % du capital-actions
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2022. STI AG déclare respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution **Swisslos**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Swisslos Loterie Intercantonale exploite des jeux d'argent sur mandat des cantons signataires conformément à la loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr ; RS 935.51), au concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA) et à la Convention intercantonale sur l'organisation commune des jeux d'argent (IKV ; RSB 945.3-1). Les cantons affectent l'intégralité des bénéfices nets des jeux d'argent à des buts d'utilité publique dans les domaines culturel, social et sportif (art. 125, al. 1 LJAr et art. 26 de la loi cantonale sur les jeux d'argent [LCJA ; RSB 935.52]).
Forme juridique	Société coopérative selon les articles 828 ss du Code des obligations (CO ; RS 220)
Membres de l'organe de direction stratégique	L'assemblée générale se compose de membres du gouvernement de tous les cantons germanophones, du Tessin (un par canton) et de la principauté du Liechtenstein. Conseil d'administration : Josef Dittli, conseiller aux États UR (président) Marina Carobbio Guscetti, conseillère d'État TI Conradin Cramer, conseiller d'État BS Guido Graf, ancien conseiller d'État LU Cornelia Stamm Hurter, conseillère d'État SH Ernst Stocker, conseiller d'État ZH Benedikt Würth, conseiller aux États SG (vice-président)
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Roger Fasnacht
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 181 (année précédente : 180)			
Ampleur de l'engagement financier				
Indicateurs clés	Indicateur (mio. CHF)	Année précédente	Année rapport	sous
	Produit brut des jeux	738	812	
	Bénéfice net à répartir	511	596	
	issu du secteur des lotos	287	353	
	issu du secteur des billets	125	121	

issu du secteur des paris sportifs	99	122
à la Fondation suisse pour l'encouragement du sport en faveur de Swiss Olympic, du football et du hockey sur glace et de l'Aide sportive	56	56
aux fonds de loterie cantonaux	455	540
dont au canton de Berne	70,4	82,7
Charges d'exploitation	86,3	87,7
Bénéfice	518	601

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	2	5	7
Direction	1	5	6

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil d'administration ³⁸	138	131
Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration		
Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)		39
Total des rémunérations versées à la direction	2101	2185
Rémunération du/de la président-e de la direction		
Rémunération moyenne par membre de la direction		39

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du

Il n'y a pas eu d'entretien de controlling ; la société coopérative, qui regroupe 20 cantons, ne prévoit pas d'entretiens de controlling.

³⁸ Dont CHF 38 000 (année précédente : CHF 56 000) sont allés directement aux cantons (membres du conseil d'administration qui sont également conseillers d'État).

³⁹ Swisslos estime que les bases légales dans le domaine des jeux d'argent (CJA, IKV, Cst., LJAr) constituent son cadre de surveillance contraignant et qu'elle n'est donc pas dans l'obligation de divulguer l'intégralité des rémunérations.

chiffre 13 des Lignes di-
rectrices

Autres organes impor- tants impliqués	Les autres cantons suisses alémaniques, le Tessin et la principauté du Liechtenstein
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire et stratégie de surveillance (approuvées par la Direction compétente le 1 ^{er} décembre 2022)
Analyse de l'égalité sala- riale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Selon les informations fournies par Swisslos, les obligations légales prévues par les articles 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.

Entreprise / Institution

Zentrum Paul Klee – Maurice E. and Martha Müller Foundation

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel. Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, à faire participer la population à la vie culturelle, à préserver l'héritage culturel, à faciliter la diffusion des créations culturelles et à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat ; RSB 426.41) et sur l'article 6 de l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat ; RSB 426.411).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Alex Wassmer (vice-président) Janine Aebi-Müller Marcel Brülhart Franziska Burkhardt Mark Ineichen Peter Keller Franz Krähenbühl Barbara Luginbühl-Sieber Ueli Winzenried
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Marcel Brülhart Alex Wassmer
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Nina Zimmer
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 48,87 (année précédente : 49,12) (rémunération au mois), 8,6 (année précédente : 7,72) (rémunération à l'heure)
---	--

Ampleur de l'engagement financier	Subvention d'exploitation annuelle : CHF 6 218 000 (année précédente : CHF 6 218 000) Réalisation de la remise en état en matière de technique du bâtiment et de technique de sécurité : CHF 1 800 000 (année précédente : CHF 1 800 000) Subvention au titre des expositions de portée internationale : CHF 319 800
-----------------------------------	--

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Nb total de visiteurs-euses du Zentrum Paul Klee	167 187	145 569
Nb de visiteurs-euses des offres culturelles	151 000	130 717
Nb de manifestations (p. ex. visites guidées publiques, entretiens avec des artistes, visionnages d'images, ateliers, introductions)	280	292
Degré de couverture des coûts (recettes générées par rapport aux charges totales)	57 % ⁴⁰	48 %
Charges d'exploitation (CHF)	10 173 184	10 418 632
Résultat opérationnel	613 230	148 429
Résultat annuel (CHF)	992 967	148 429

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fondation	3	7	10
Direction	3	2	5

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF ⁴¹ (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales et indemnités forfaitaires pour le/la président-e du conseil de fondation et la direction)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil de fondation (50 %)	29	29
Rémunération du/de la président-e du conseil de fondation (50 %)	29	29

⁴⁰ Dont effet unique dû au passage à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC

⁴¹ Les membres de la direction et le conseil de fondation travaillent pour la fondation faîtière Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee. Les rémunérations versées (à l'exception de celles des conservatrices en chef) sont réparties à parts égales entre le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee.

	Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président-e) 0 0
	Total des rémunérations versées à la direction (50 %) 568 574
	Rémunération du/de la président-e de la direction (50 %) 159 160
	Rémunération moyenne par membre de la direction (50 %) 114 115
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucun écart significatif
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 18 juin 2024, le Zentrum Paul Klee applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.
Autres organes importants impliqués	Aucun
Instruments de pilotage	Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022 et mise à jour le 6 mars 2023) Une stratégie de propriétaire est en cours d'élaboration.
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2022. Selon les informations fournies par le Zentrums Paul Klee, les obligations légales prévues par les articles 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.